



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2797
8 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2797^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mardi 8 mars 1988, à 15 h 30

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres : Algérie
Allemagne, République
fédérale d'
Argentine
Brésil
Chine
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie
Japon
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Zambie

M. DJOUDI
Le Comte YORK von WARTENBURG
M. PFIRTER
M. NOGUEIRA-BATISTA
M. YU Mengjia
M. OKUN
M. BLANC
M. BUCCI
M. KAGAMI
M. RANA
Sir Crispin TICKELL
M. SARRE
M. BELONOVOV
M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA QUESTION DE L'AFRIQUE DU SUD

LETRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA SIERRA LEONE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19567)

LETRE DATEE DU 2 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19568)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Bulgarie, du Guyana, de l'Inde, du Koweït, de la Malaisie, du Nigéria, du Pakistan, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Tchécoslovaquie, de la Tunisie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Manley (Afrique du Sud), M. Legwaila (Botswana), M. Garvalov (Bulgarie), M. Insanally (Guyana), M. Dasgupta (Inde), M. Abulhasan (Koweït), M. Yusof (Malaisie), M. Iheme (Nigéria), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Kargbo (Sierra Leone), M. Osman (Somalie), M. Zápotocký (Tchécoslovaquie), M. Ghezal (Tunisie) et M. Mudanga (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai guère besoin de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions de président car vous avez déjà agi magnifiquement. Je ne vous en adresse pas moins mes meilleurs vœux, comme j'adresse mes remerciements à votre prédécesseur.

Comme vous et d'autres membres du Conseil, j'ai été troublé par le ton de la déclaration faite le 3 mars devant le Conseil par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud. Je tiens à dire que j'approuve chacun des mots que vous avez prononcés le 4 mars. En tant que Membre des Nations Unies, l'Afrique du Sud a le devoir d'en respecter les institutions, à commencer par le Conseil de sécurité. Je ne peux m'empêcher de m'interroger sur le motif du mépris gratuit pour le Conseil manifesté dans le discours de M. Manley. Ses effets ont été entièrement négatifs. Etait-ce un piège, et le Conseil risque-t-il d'y tomber?

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Le Gouvernement britannique a été bouleversé et attristé par les mesures prises le 24 février par le Gouvernement sud-africain contre un grand nombre d'organisations extra-parlementaires en Afrique du Sud, notamment l'Azanian People's Organization, le United Democratic Front, le Congress of South African Trade Unions et la Soweto Civic Association. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a dit à la Chambre des communes, le 25 février, le Gouvernement britannique condamne la mesure prise dernièrement par le Président Botha en vue d'étouffer la liberté de contestation et de débat, qui compromettra gravement les possibilités de négociations pacifiques. Nous avons également condamné la décision prise par la police sud-africaine d'empêcher qu'une pétition signée en protestation des nouvelles mesures soit transmise le 29 février au parlement sud-africain, décision qui a entraîné l'arrestation et la brève détention de l'archevêque Tutu, du Rév. Allan Boesak et de nombreux autres ecclésiastiques.

La mesure prise par le Gouvernement sud-africain est à courte vue fondamentalement fautive. De nombreuses organisations parmi celles dont les activités ont été limitées se préoccupent d'assistance humanitaire et seront paralysées par les nouvelles mesures, qui reviennent en fait à réprimer les activités politiques légitimes et pacifiques. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la seule façon d'assurer des changements pacifiques en Afrique du Sud est d'engager un véritable dialogue, des discussions entre le Gouvernement sud-africain et des dirigeants librement et honnêtement choisis parmi la communauté noire. Cela entraîne nécessairement la mise en liberté de tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela et la levée des interdictions frappant toutes les organisations politiques, y compris l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania.

Comme l'a dit mon prédécesseur lorsque nous avons examiné la situation en Afrique du Sud en février de l'année dernière, si l'on veut que des changements radicaux interviennent en Afrique du Sud, le Conseil doit agir de façon constructive - je dis bien "constructive". Les dernières mesures prises par le Gouvernement sud-africain représentent un pas en arrière et le Conseil se doit de les condamner énergiquement. Le Gouvernement sud-africain doit comprendre qu'il n'obtiendra aucun appui de la communauté internationale en agissant de façon arbitraire et irresponsable.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Ma délégation aurait donc souhaité que le Conseil envoie un signal unanime au Gouvernement sud-africain selon lequel il est indispensable d'abroger les nouvelles restrictions et de promouvoir les changements appropriés en Afrique du Sud même. L'efficacité du Conseil est essentiellement tributaire de son unité. Cela implique que soient reflétés de façon appropriée les sentiments connus et exprimés autour de cette table. De même que je respecte profondément les opinions si éloquemment exprimées au cours de ce débat, j'espère que les autres respecteront nos vues.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis contient une tournure de langage particulière, notamment en ce qui concerne l'imposition de sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte, que nous ne pouvons accepter et contre lesquelles nous devons voter. Nous ne pensons pas que de telles sanctions économiques obligatoires puissent contribuer à faire disparaître de façon pacifique l'apartheid. Elles ne feraient qu'aggraver plutôt qu'améliorer les perspectives de changement pacifique. Elles durciraient les positions de ceux qui résistent aux changements en Afrique du Sud et rendraient la réconciliation interne et une stabilité régionale durable encore plus difficiles à atteindre. C'est à chaque pays d'agir comme il l'entend pour contribuer à la disparition de l'apartheid. Mon gouvernement poursuit une politique active de pression et de persuasion, parallèlement à l'assistance qu'il apporte aux victimes de l'apartheid, en vue d'obtenir des résultats pratiques et positifs. Dans le cadre de cette politique, nous avons déjà adopté la grande majorité des mesures demandées dans ce projet de résolution, exprimant ainsi au Gouvernement sud-africain notre préoccupation sur le plan politique.

Nous avons bien fait comprendre aux autorités sud-africaines ce que nous pensions de l'évolution récente des événements. Cela leur a été communiqué par la voie bilatérale et par la déclaration faite par les 12 membres de la Communauté européenne, à laquelle l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne a fait allusion dans son intervention. Mon gouvernement continuera d'insister pour que soit complètement aboli le système détestable et odieux de l'apartheid et pour qu'il soit remplacé par un système de gouvernement représentatif non racial. Nous continuerons d'appliquer scrupuleusement les mesures restrictives que nous avons nous-mêmes introduites. Nous ne relâcherons pas notre position contre les abus dans le domaine des droits de l'homme ni nos pressions et nos efforts de persuasion

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

en faveur de changements politiques en Afrique du Sud. Nous continuerons d'appuyer, en Afrique du Sud, ceux, Blancs et Noirs, qui oeuvrent en faveur de changements pacifiques. Nous continuerons de fournir une assistance pratique et financière aux pays voisins. Le Président Botha devrait se rappeler que tout au long de l'histoire, personne n'a jamais pu supprimer la liberté de pensée. Cela se retourne contre ceux qui osent le faire.

Je me souviens d'une occasion, il y a trois ans, où j'ai dû passer par l'Afrique du Sud pour me rendre au Swaziland. Comme tant d'autres, j'ai vu l'apartheid par moi-même et j'ai pu constater qu'il s'agissait d'un système cruel, pervers, irrationnel et insultant pour la dignité de l'homme. C'est tout cela. Mais j'y ai également vu autre chose. Pour utiliser un mot peu familier dans ces débats, c'était absurde. Comment traiter avec l'absurde? Sûrement par le pouvoir apaisant de la persuasion, pour aider les Sud-Africains à comprendre qu'un changement est indispensable. Mais ce n'est pas l'imposition de sanctions obligatoires qui l'amènera, pas plus qu'une manifestation de désunion au sein du Conseil de sécurité. C'est en fournissant une aide aux victimes de l'apartheid, en exerçant des pressions constantes et en faisant appel à la sensibilité et à la raison des peuples d'Afrique du Sud, blancs et noirs, de façon à les convaincre de la nécessité d'un système de gouvernement représentatif non racial, qui soit juste et acceptable pour l'ensemble de l'Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses paroles d'encouragement à mon endroit.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Yougoslavie.

La situation en Afrique du Sud se détériore et le danger d'un affrontement général se précise chaque jour davantage. La politique d'apartheid et de discrimination raciale a fait de l'Afrique du Sud un anachronisme soutenu par le terrorisme d'Etat et le racisme. Les droits de l'homme et la dignité de l'homme n'existent pas là-bas. L'oppression, la terreur et l'exploitation sont à l'ordre du jour, rendant insupportables le sort et les souffrances de la population noire. Le régime raciste veut maintenant régler ses comptes avec tous les opposants de l'apartheid, ne montrant aucune inclination à engager un dialogue ni à oeuvrer en vue d'une solution pacifique et équitable.

Le Président

Dans une tentative nouvelle et vaine de réprimer la résistance du peuple et d'éliminer toute opposition à l'apartheid, le régime de Pretoria a imposé de nouvelles mesures de répression. Il a frappé d'interdiction toutes les activités politiques et administratives de 17 organisations démocratiques et populaires, y compris le Front démocratique uni et le Congress of South African Trade Unions. Il a dispersé, en recourant à la force, des manifestations pacifiques de personnalités religieuses et arrêté quelque 150 manifestants, dont l'archevêque Desmond Tutu et le Rév. Allan Boesak. Il s'est efforcé de faire adopter une loi interdisant toute assistance étrangère à tous les groupes politiques et à toutes les personnes qui luttent contre l'apartheid.

Ce n'est pas par hasard que ces mesures ont été conçues pour nuire à des organisations et à des particuliers qui résistent pacifiquement à l'apartheid. Le régime s'est consciemment et délibérément efforcé de couper les ponts avec le changement pacifique, laissant ainsi la population noire privée de ses droits sans autre choix que celui de prendre les armes. Cette attitude suscite une grande préoccupation puisqu'elle mène l'Afrique du Sud à des effusions de sang et à la destruction.

L'histoire a montré que la terreur ne peut éliminer la soif de liberté d'un peuple et son aspiration à exercer son droit légitime à l'autodétermination et à la dignité. Comme l'a dit le Rév. Allan A. Boesak, fondateur du Front démocratique uni, maintenant interdit de toute activité politique,

"Vous pouvez toujours interdire une organisation, mais vous n'arriveres jamais à interdire l'idée qu'elle représente."

La lutte courageuse que mène le peuple de l'Afrique du Sud a déjà entamé les fondations de l'apartheid et, sous peu, le système et la politique d'apartheid connaîtront une défaite cuisante. La question est cependant de savoir quel prix doit payer le peuple de l'Afrique du Sud pour jouir de sa liberté et de ses droits.

Avec tous les autres pays non alignés, la Yougoslavie a toujours essayé d'obtenir l'élimination totale de l'apartheid et l'établissement d'une société non raciale et démocratique, dans une Afrique du Sud unie, par la voie de négociations entre le régime de Pretoria et les représentants véritables de la population noire privée de ses droits. Les conditions préalables nécessaires à ces négociations

Le Président

sont la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, la levée de l'interdiction qui frappe les activités de l'African National Congress, du Pan Africanist Congress of Azania, du Front démocratique uni, du Congress of South African Trade Unions et d'autres partis politiques et organisations démocratiques, la levée de l'état d'urgence, le retrait des forces militaires des cités noires, le retour en toute sécurité des réfugiés politiques et des combattants de la liberté et l'élimination de la censure, de même que le respect de la liberté de la presse.

Cette plate-forme de négociations reçoit l'appui de beaucoup d'autres pays, comme on a pu le constater au cours du présent débat du Conseil de sécurité. Nous, ici, au Conseil de sécurité, n'avons plus aucune raison de nous dérober à nos responsabilités, qui exigent que nous prenions des mesures fermes et efficaces en vue de mettre fin à la politique criminelle de Pretoria.

Nous avons tous les moyens d'y parvenir; ce qu'il faut maintenant, c'est que tous les membres du Conseil agissent ensemble, unis. Les arguments présentés contre l'adoption de sanctions obligatoires et en faveur de ce que l'on appelle une réforme graduelle du système d'apartheid ont perdu toute validité. Ils ne sont plus convaincants, même pour l'opinion publique des pays dont les gouvernements les ont le plus souvent défendus. L'apartheid est un crime contre l'humanité - nous l'avons dit à maintes reprises dans cette enceinte - et représente une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. L'apartheid ne peut être réformé; il doit être supprimé. La communauté internationale a, par conséquent, pour obligation de rester unie dans son action en vue d'éliminer l'apartheid par tous les moyens dont elle dispose.

Je voudrais à nouveau présenter la position de principe de la Yougoslavie selon laquelle l'imposition de sanctions globales obligatoires contre le régime raciste de Pretoria est le seul moyen pacifique qui reste d'éliminer l'apartheid et d'amener la paix à l'Afrique australe. Cette position est aussi celle de la majorité des autres pays. Cette position a également été épousée par les pays voisins pour promouvoir les droits de l'homme, la justice et une paix durable, bien qu'ils sachent que les sanctions leur porteront sérieusement préjudice.

Outre l'imposition de sanctions, la communauté internationale doit apporter une assistance concrète et efficace à la lutte légitime menée par le peuple de l'Afrique du Sud, en particulier aux mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

Le Président

Dans la limite de ses possibilités, la Yougoslavie continuera d'appuyer et d'aider la lutte menée par les peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie et par leurs mouvements de libération jusqu'à l'élimination totale de l'apartheid. En tant que membre du Comité du Fonds "AFRICA" créé par le Mouvement des pays non alignés, la Yougoslavie participera activement à tout effort visant à fournir une assistance, sur le plan international, aux victimes du régime raciste, c'est-à-dire aux mouvements de libération et aux Etats de première ligne.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil.

Je crois savoir que le Conseil est maintenant prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Le comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne)
(interprétation de l'anglais) : Vendredi dernier, j'ai déjà eu l'occasion de présenter la position de la République fédérale d'Allemagne sur les mesures de répression adoptées tout récemment par le Gouvernement sud-africain. Ma délégation a indiqué clairement qu'elle condamne vigoureusement les mesures prises tout récemment par le Gouvernement sud-africain qui frappent de facto d'interdiction 17 organisations et le Congress of South African Trade Unions (COSATU). Nous avons également souligné qu'au cas où il y aurait une escalade de la violence, la responsabilité en incomberait essentiellement au Gouvernement sud-africain. De plus, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne continuera de faire tout son possible pour convaincre le Gouvernement sud-africain d'abolir l'apartheid et d'entamer un dialogue avec tous les groupes pertinents d'Afrique du Sud.

Mon gouvernement tient à souligner qu'il approuve l'analyse de la situation en Afrique du Sud telle qu'elle est exposée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis et que nous pouvons donc accepter la plupart des paragraphes de ce texte. Nous sommes également d'accord avec l'objectif principal de ce projet, c'est-à-dire l'abolition de l'apartheid par des moyens pacifiques. Nous pensons que, dans cette situation critique, le Gouvernement sud-africain doit bien se rendre compte que les mesures de répression qu'il a prises récemment sont

Le comte York von Wartenburg (RFA)

considérées comme intolérables par la communauté internationale. Nous espérons par conséquent que le texte qui devait être présenté au Conseil pourrait être adopté à l'unanimité.

En juin 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de la Communauté européenne, qui font des efforts pour encourager un changement pacifique en Afrique du Sud, ont décidé que des mesures positives devaient constituer la pièce maîtresse de la politique européenne. Mais, pour envoyer un signal clair au Gouvernement sud-africain, les ministres des affaires étrangères des Douze ont également adopté certaines mesures restrictives contre l'Afrique du Sud. Nous nous sommes associés à cette décision et nous l'avons mise en oeuvre.

Nous apprécions que les mesures énumérées au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis sont les mêmes, dans une large mesure, que celles déjà prises par la Communauté européenne. Nous sommes également heureux de voir que ces mesures doivent rester en vigueur pendant une période de 12 mois seulement.

Le comte York von Wartenburg (RFA)

Mon gouvernement continue cependant d'être convaincu qu'en principe les problèmes politiques ne peuvent être résolus par des sanctions économiques obligatoires.

Dans ces circonstances, mon gouvernement a décidé de s'abstenir sur ce projet de résolution.

Le Gouvernement sud-africain doit interpréter ce vote comme un message et comme un signal clair, à savoir que la patience de mon gouvernement n'est pas illimitée. Avec nos partenaires, nous continuerons résolument d'oeuvrer de toutes nos forces à la réalisation des droits de l'homme en Afrique du Sud.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je sais que votre grande clairvoyance, vos talents de diplomate et votre grande expérience seront extrêmement bénéfiques aux travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. En tant que représentant d'un pays avec lequel le mien entretient d'excellentes relations depuis de nombreuses années, vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation.

J'exprime également ma gratitude pour les aimables paroles que vous-même et d'autres membres du Conseil de sécurité ont adressées à l'Ambassadeur Walters pour sa présidence du mois dernier.

Le système d'apartheid en Afrique du Sud doit être éliminé. Son maintien, 43 ans après la signature de la Charte des Nations Unies, nous rappelle constamment que l'idéal d'égalité raciale consacré dans la Charte n'a pas encore été atteint.

Le Gouvernement et le peuple américains pensaient qu'en ratifiant la Charte tous les Membres de l'Organisation s'engageaient à assurer à toute l'humanité une vie de dignité et de liberté sans oppression raciale. Les événements tragiques et inacceptables qui se sont déroulés ces dernières semaines en Afrique du Sud prouvent que les dirigeants de ce pays ne souhaitent pas l'égalité raciale. Au contraire, ils ne semblent souhaiter que la survie de leur système médiéval d'apartheid. Par les mesures qu'ils ont prises le 24 février ils ont interdit les activités d'individus et d'organisations représentant un large échantillonnage de la communauté noire et beaucoup de gens de la communauté blanche. Ces individus et ces groupes sont précisément ceux qui oeuvraient à la transition pacifique vers un système politique, économique et social en Afrique du Sud, fondé sur des principes démocratiques et une égalité raciale.

M. Okun (Etats-Unis)

Par sa décision du 24 février, le Gouvernement sud-africain semble dire qu'il ne tolérera pas une opposition pacifique, non violente, à l'apartheid. Entend-il par ce message aux opposants de l'apartheid qu'ils ne peuvent plus exprimer des opinions divergentes, et que la violence est le seul recours qui leur reste? Mon gouvernement craint que les mesures condamnables du Gouvernement sud-africain aient porté un grave coup aux efforts faits pour rapprocher pacifiquement l'Afrique du Sud d'une société qui pratiquerait l'égalité raciale. Le Gouvernement sud-africain a en réalité fait un pas de géant en arrière. Au lieu d'amorcer un dialogue pacifique et constructif, cette mesure draconienne du Gouvernement sud-africain ne peut qu'aboutir à un monologue destructeur.

Les Etats-Unis restent cependant convaincus qu'il est possible de sortir du cercle vicieux de la répression et de la violence qui menacent de submerger l'Afrique du Sud. Comme l'a dit l'année dernière le Secrétaire d'Etat Shultz, les Etats-Unis souhaitent :

"un nouvel ordre constitutionnel pour une Afrique du Sud unie, qui établirait des droits politiques, économiques et sociaux égaux pour tous les Sud-Africains, sans égard à leur race, à leur langue, à leur origine nationale ou à leur religion."

Cela signifie l'abolition totale de l'apartheid. Cela signifie le respect, dans les faits comme dans le texte, de la liberté de la presse, de la religion et de la parole et un pouvoir judiciaire indépendant. Cela signifie la protection du droit à la propriété privée. Il est encore possible d'atteindre ces buts, mais il est déjà bien tard.

En dépit du revers tragique que constitue l'annonce faite le 24 février par le Gouvernement sud-africain, les Etats-Unis continueront à encourager ceux qui, en Afrique du Sud, oeuvrent pacifiquement à l'abolition de l'apartheid et à son remplacement par une forme de gouvernement véritablement démocratique. Ce faisant, les Etats-Unis continueront de recourir à des mesures diplomatiques et économiques soigneusement calibrées et ciblées.

En tant qu'issue logique du débat du Conseil de sécurité de ces derniers jours, ma délégation était prête à oeuvrer avec les autres membres du Conseil pour mettre au point un projet de résolution qui pourrait rallier un appui unanime. Une telle résolution aurait envoyé un message clair au Gouvernement sud-africain, à

M. Okun (Etats-Unis)

savoir que la communauté internationale condamne catégoriquement ses derniers efforts faits pour écraser la dissidence légitime et est déterminée à favoriser l'abolition de l'apartheid. Nous étions prêts à nous joindre à d'autres pour condamner les mesures de l'Afrique du Sud et étions convaincus qu'un document distribué officieusement aux membres la semaine dernière aurait eu l'effet désiré. Nous avons communiqué ce message aux responsables de la rédaction du document. Malheureusement, les rédacteurs du présent projet de résolution, courroucés à juste titre par le ton provocateur et incendiaire de la déclaration faite jeudi dernier par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, ont décidé de répondre à cette provocation en proposant un projet de résolution que mon gouvernement ne peut accepter.

Mon gouvernement ne croit pas que le projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi contribuera à la réalisation de l'objectif : mettre promptement fin à l'apartheid. De l'avis de mon gouvernement, des sanctions obligatoires ne renforceront pas mais au contraire affaibliront les individus et organisations qui essaient de mettre fin pacifiquement à l'apartheid. Les Etats-Unis sont convaincus que les sanctions obligatoires ne réussiront pas à démolir l'édifice de l'apartheid. Au contraire, elles nuiront davantage à la lutte que mènent les Noirs pour la justice et rendront plus difficile, voire impossible, la tâche de la réconciliation interne et du développement économique régional.

En termes simples, je dirai que des sanctions obligatoires n'auront pas l'effet désiré. Des pressions économiques de cette ampleur seraient précisément ce qui peut avoir le moins d'effet sur le Gouvernement sud-africain et porteraient essentiellement préjudice à la population qui est précisément celle qu'elles sont censées aider - c'est-à-dire la majorité noire opprimée d'Afrique du Sud. De plus, de telles sanctions nuiraient gravement à toutes les économies de la région d'Afrique australe.

Du fait de l'inclusion dans ce projet de résolution d'un appel en faveur de sanctions obligatoires, ma délégation va devoir hélas! voter contre. Il est ironique de constater que ce projet de résolution isolerait davantage l'Afrique du Sud et qu'il ne servirait en conséquence que les intérêts de ceux qui dans ce pays s'efforcent de perpétuer l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/19585.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Italie, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie et Zambie.

Votent contre : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : France, Allemagne, République fédérale d', Japon.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 10 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit pour cette séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.